

HERVÉ LAUBERTIE, responsable du département prévention de l'Assurance maladie-risques professionnels, dresse le bilan des actions menées ces dernières années par la branche AT-MP. L'occasion d'apporter son éclairage sur les enseignements pour l'avenir des politiques de prévention.

« Les programmes de prévention prioritaires et ciblés vont se poursuivre »

Travail & Sécurité. Les données de sinistralité de la CnamTS pour l'année 2016 ont récemment été dévoilées. Derrière une apparente stabilité, n'existe-t-il pas quand même des disparités importantes suivant les secteurs ?

Hervé Laubertie. Depuis 2013, les accidents du travail (AT) semblent arrivés à un palier, en dessous duquel nous ne parvenons pas encore à descendre, avec un indice de fréquence moyen de 33,8 pour 1 000 salariés. Ce palier ne doit toutefois pas être considéré comme une fatalité. Il reste de nombreux accidents évitables dans des domaines où les standards de prévention sont connus. 53% des AT sont liés aux manutentions manuelles, 13% aux chutes de plain-pied et 12% aux chutes de hauteur. Ces chiffres doivent nous interpeller. Mais cette stabilité apparente masque en effet quelques évolutions. L'indice de fréquence du BTP reste élevé, avec 60 AT pour 1 000 salariés, mais il continue à décroître, comme celui de la métallurgie. En revanche, il est en nette hausse dans les secteurs du transport (43,2 AT pour 1 000 salariés) et des services, en particulier les services à la personne (98,2 AT pour 1 000 salariés). C'est également le cas dans l'intérim, même si l'on peut trouver des éléments d'explications liés à la conjoncture, dans la période de reprise de l'activité que nous connaissons.

En matière de maladies professionnelles (MP), nous observons depuis 5 ans une légère baisse, y compris pour les plus fréquentes qui restent les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les maladies liées à l'amiante. Même s'il faut rester prudent, cette tendance qui perdure est sans doute en lien avec les actions menées dans les entreprises les plus concernées et notre programme national TMS Pros mis en œuvre depuis 2014. Rappelons toutefois que les TMS représentent toujours 87% des MP. Nous devons donc rester mobilisés. En matière de maladies professionnelles, les secteurs les plus touchés sont l'industrie, les services, le BTP, la grande distribution, la propreté et les services d'aide et de soins à la personne.

REPÈRES

■ **2000.** Diplôme d'ingénieur à l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Strasbourg.

■ **ENTAME** sa carrière chez PSA en tant que responsable de production en fonderie.

■ **REJOINT** après quelques années un équipementier automobile, à nouveau comme responsable de production, spécialisé dans la découpe et l'assemblage d'équipements.

■ **2006.** Entre à la Carsat (CRAM alors) de Normandie en tant qu'ingénieur-conseil. Devient ensuite ingénieur-conseil régional adjoint et enfin ingénieur-conseil régional en 2010.

■ **2015.** Devient responsable du département prévention des risques professionnels à la CnamTS.

■ **2016.** suit un master de management des politiques publiques à Sciences Po Paris.

Quel regard portez-vous sur la convention d'objectifs et de gestion (COG)¹ 2014-2017 qui s'achève ?

H. L. La COG qui s'achève nous a permis de tester et d'évaluer des programmes nationaux : TMS Pros, risque de chute dans le BTP et exposition à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR). Des programmes régionaux ont également été élaborés pour mieux coller aux particularités locales. Enfin, nous avons mené des actions de fond ou des expérimentations sur des thématiques particulières : TPE, formation initiale et parcours vers l'emploi, usure professionnelle, aide et soins à domicile et risques psychosociaux (RPS). Je crois que ces dernières années ont permis de montrer, et notamment à travers le programme TMS Pros, ce que la branche AT-MP était en capacité de mettre en œuvre au plan national sur une cible non négligeable avec des résultats qu'il est possible d'évaluer.

TMS Pros est une action de grande ampleur qui arrive à son terme, quel bilan en faites-vous ?

H. L. Nous avons 8 000 entreprises ciblées², auxquelles nous avons proposé un accompagnement dans la mise en place d'une démarche de prévention en quatre étapes : En quoi suis-je concerné ? Par quoi commencer ? Comment agir ? Quels résultats ? Le programme TMS Pros était totalement innovant dans sa forme, avec un site internet dédié et un accompagnement sur le terrain. 90% des entreprises ciblées ont adhéré à la démarche, 20% sont arrivées à l'étape 4, c'est-à-dire qu'elles ont évalué leur plan d'actions et acquis une certaine autonomie. C'est un travail de longue haleine mais nous pouvons néanmoins d'ores et déjà en tirer des enseignements très positifs. Les entreprises ont apprécié l'offre et l'utilisation du site, mais jugent indispensable l'accompagnement par les agents de prévention de nos caisses régionales (Carsat/Cramif/CGSS). Près de 70% nous disent qu'elles n'auraient pas mené de démarche sans ce programme. En interne, nous avons dû modifier



© Gaël Kerbaol/INRS

Hervé Laubertie est responsable du département prévention des risques professionnels à la CnamTS depuis 2015.

nos façons de faire et il faudra poursuivre dans cette voie. Je pense que c'est dans la continuité que l'on transformera les choses... Donc pour les années à venir, nous avons de nouveaux défis. Le premier est d'adapter notre offre en fonction des attentes exprimées par les entreprises lors de l'évaluation de ce programme et de développer quelque chose pour conserver un lien avec les entreprises arrivées au bout de la démarche proposée. Il faut également mieux articuler notre offre avec celle des services de santé au travail. Réfléchir à intégrer les entreprises ayant eu des accidents du travail à l'origine de lombalgies. La valorisation des retours d'expériences – y compris sur le site web – me semble également essentielle. Enfin, nous réfléchissons au développement d'une démarche spécifique destinée aux Ehpad.

Le travail sur les risques de chutes dans le BTP, mené en partenariat avec l'OPPBT, a-t-il donné les résultats escomptés ?

H. L. Nous avons agi sur deux cibles, les entreprises du BTP et les maîtres d'ouvrage, que nous avons en parallèle formés à la prévention. Les retours sont globalement positifs en termes d'intervention, sur la formation, l'accompagnement, les aides financières : nous avons accompagné 500 projets et formé plus de 1000 chargés d'affaires

salariés de maîtres d'ouvrage. Il nous faut poursuivre ce partenariat avec l'OPPBT en réfléchissant à notre complémentarité pour mieux articuler nos actions. Nous ne sommes pas des acteurs identiques, il est donc important qu'à l'avenir, nous nous mobilisions différemment. Par exemple, nous pourrions inciter les entreprises à suivre les formations proposées par l'OPPBT... Par ailleurs, notre programme de prévention vis-à-vis des chutes doit être élargi à d'autres secteurs.

Et concernant l'exposition aux agents CMR... ?

H. L. Nous nous sommes concentrés sur quatre actions prioritaires : le perchloroéthylène dans les pressings, le soudage à l'arc en chaudronnerie, les émissions de moteurs diesels en centres de contrôle technique et le styrène. 4 500 entreprises ont été ciblées et la moitié ont mis en place les mesures de prévention préconisées. Une nouvelle fois, le programme a démontré la capacité de la branche à répondre aux besoins exprimés, à proposer des standards de prévention et un accompagnement adapté. Ce qui a pêché, c'est que nous avons peut-être insuffisamment pris en compte l'évolution des secteurs. Par exemple, les pressings étaient de petites structures. Et, le temps de la COG, 20% ont disparu ! Autre exemple : dans les centres de contrôles techniques, nos préco-



nisations sont arrivées en même temps qu'une évolution réglementaire. Pour les responsables de ces structures, ça devenait compliqué de tout appréhender en même temps.

À l'avenir, je pense qu'il faudra réorienter notre action vers une approche plus globale tournée vers l'évaluation des risques. Nous devons aller au-delà des seuls produits CMR, en utilisant notamment la rampe de lancement que constitue le logiciel Seirich³, pour inciter les entreprises à évaluer les risques chimiques et les accompagner dans la mise en place d'un plan d'action.

La branche At-MP propose aussi des plans d'action régionaux pour répondre aux particularités locales. Va-t-elle poursuivre dans ce sens ?

H. L. Notre volonté est de poursuivre en améliorant la coordination nationale pour ne pas prendre le risque de porter, sur le terrain, des modalités d'actions différentes. Je pense notamment aux secteurs des grandes surfaces de bricolage et de l'aide et des soins à la personne. Nous devons travailler sur une coordination entre les caisses ayant identifié des cibles identiques et permettre leur rapprochement, de façon à définir des standards communs.

Des expérimentations destinées aux TPE ont également vu le jour. Nous pensons notamment à l'offre OiRA (outil interactif d'évaluation des risques en ligne)...

H. L. L'action TPE ciblait dans un premier temps quatre métiers : le transport routier de marchandises, la restauration traditionnelle, les garages, les maçons. L'évaluation a montré que ce choix, par métier, est pertinent ; que l'offre proposée – à travers notamment l'outil OiRA – répond aux besoins ; et qu'il y a un réel intérêt en termes de déploiement à travailler avec un partenaire incontournable de l'activité. Cette approche nécessite toutefois une mobilisation de ressources supérieure à ce que nous imaginions. En quatre ans, nous n'avons ciblé que quatre métiers, c'est peu. Il nous faut trouver un moyen de la démultiplier de façon à toucher, dans les quatre années à venir, plusieurs dizaines de métiers.

Une COG touchant à sa fin, la prochaine va bientôt être révélée, pouvez-vous nous donner quelques lignes directrices ?

H. L. Nous allons poursuivre, voire amplifier l'approche par grands programmes nationaux de prévention, ça ne fait plus débat. Elle permet d'aborder beaucoup de sujets, en entrant dans les entreprises par un thème. À chacun, sur le terrain, d'aller plus loin en matière de prévention. Une version 2 de TMS Pros verra ainsi le jour. Pour ce qui est de la formation, nous allons continuer de travailler avec l'enseignement professionnel et supérieur. On sait que ça prend du temps. Nous allons aussi amplifier l'accompagnement du parcours vers l'emploi, en développant la formation des tuteurs et en créant de nouveaux dispositifs « Synergie »⁴.

Notes

1. La convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'État et la branche AT-MP, définit pour quatre ans les priorités d'action et précise les modalités de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre.

2. TMS Pros est un programme national de prévention des TMS instauré sur la période 2014-2017 par la CnamTS avec l'objectif d'accompagner 8000 entreprises (représentant un tiers des TMS reconnus et indemnisés sur les trois années précédentes) dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Il propose un accompagnement individuel en ligne via un site dédié qui vient en complément de l'action de terrain menée par les agents des Carsat-Cramif-CGSS.

3. Seirich (pour système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) est un outil mis en place par l'INRS et ses partenaires pour aider les entreprises à effectuer l'inventaire des produits chimiques qu'elles utilisent et l'évaluation des risques. www.seirich.fr

4. Synergie est un dispositif à destination des lycéens, des apprentis et des entreprises pour intégrer la prévention des risques dès la formation initiale et aider la personne accueillant le nouvel embauché à évaluer ses connaissances sur le sujet.

Du côté de l'aide et des soins à la personne, nous avons entamé un travail avec les acteurs qui financent les aides techniques. Il faut mettre en cohérence les actions menées à destination de la personne aidée et de la personne aidante et ainsi avoir une approche interbranche de Sécurité sociale. Nous avons également des projets en matière de prévention des RPS : il s'agit là d'homogénéiser notre offre avec les Aract et les Direccte et de regarder comment favoriser le passage du diagnostic au plan d'action en réinterrogeant notre approche qui montre parfois ses limites. Par ailleurs, le risque routier fera également partie de la future COG.

Allez-vous développer de nouvelles aides financières ?

H. L. Bien sûr, les aides financières – qui représentent quand même 50 millions d'euros par an – seront adaptées aux priorités de la COG et aux évolutions des entreprises. Nous n'hésiterons pas non plus à mener des expérimentations sur l'approche prévention et l'approche économique afin de démontrer que la santé au travail est un déterminant de la performance globale des entreprises.

Peut-on terminer sur les ordonnances réformant le droit du travail ? Quelle lecture en faites-vous ?

H. L. L'une des ordonnances, consacrée à la transformation du compte pénibilité en compte professionnel de prévention (C2P), confie la gestion et le financement du dispositif à la branche AT-MP. Les dix facteurs de risques en vigueur sont conservés, mais seule l'exposition à six d'entre eux pourra alimenter le C2P.

Pour la branche AT-MP, je considère que l'intention est plutôt positive. Nous avons l'opportunité d'articuler nos discours de prévention par rapport au dispositif de pénibilité en concevant nos actions en cohérence avec ce qui est demandé aux entreprises sur ce champ.

Autre point : on est enfin sur un découplage de la santé et sécurité au travail (SST). L'idée de l'instance unique, le Comité social et économique (CSE), est intéressante car la SST va pouvoir être traitée dans toutes les dimensions de l'entreprise. Il y a néanmoins des points de vigilance à observer, notamment pour les entreprises de 50 à 300 salariés, car au-delà, une commission spécifique santé, sécurité et conditions de travail devra être mise en place. Il faut savoir – et faire savoir – que les agents des Carsat/Gramif/CGSS peuvent se faire inviter à ces réunions. Je suis bien conscient qu'il faudra être attentif aux moyens, au nombre de réunions du CSE et à la présence de nos agents.

Le combat pour aboutir à la création d'instances spécifiques à la SST a été fort et il est parfaitement légitime que des craintes s'expriment. Notre défi, désormais, est de trouver une voie pour faire de cette loi une opportunité pour la prévention. ■